



Conte 'Attak !

L'expression libre du



de la seine maritime



**Cool les genssss
voilà le programme**

**Page 3 : petit édito
page 4 : rappel des événement
de l'année
page 6 : retraite et loi sur la mobilité
page 7 : grippe N1H1
page 8 : épidémie de suicides
et campagne IR 2009**



**Cool la lecture,
pas la peine de stresser**

Petit éditorial

Après quelques mois d'absence, tel un



renaissant de ses cendres, le Contr'Attak nouveau est arrivé, nouvelle équipe (bien décidée à ne pas faire dans le politiquement correct), nouveau look.

Les critiques (constructives évidéemmmment !) sont les bienvenues.

Bon, ceux qui veulent dire du mal, y peuvent aussi

Ce numéro sera un peu plus long que de coutume du fait de la richesse de l'actualité



Pourquoi ce point
d'interrogation
rageur me direz -
vous,

Les syndiqués de base que nous sommes sont en droit de se demander si la grande CGT de l'après - guerre est toujours en phase avec les réalités du terrain.

PETIT RAPPEL

29 janvier 2009 : 1ere mobilisation de masse;
On se dit " ça y est ça va bouger...." etRIEN

19 mars 2009 : 2° mobilisation de masse, on y croit de plus en plus;
On se dit "cette fois c'est la bonne ..;" et RIEN

9 avril 2009 : présentation à Neufchatel en Bray de la nouvelle DGFIP; la CE du SNADGI76 avait décidé le boycott; au jour dit flou artistique, pression des chefs de services, on entend ici et là "ben y font quoi les syndicats".

Pendant ce temps Bernard Thibault fait de l'autosatisfaction devant les médias
"nous maintenons la pression...".

1° mai 2009 : *"c'est le meilleur depuis des années .."* (dixit B.T.)
Mais par rapport aux mouvements du début d'année on pourrait titrer "Chronique d'une mort annoncée".

26 mai 2009 : début du flop

13 juin 2009 : hyper flop
Mais B.T. Persiste et signe *"nous maintenons la pression sur le gouvernement"*

24 juin 2009 : expulsion des sans-papiers de la CSP75 réfugiés à la Bourse du travail de paris par le service d'ordre de la CGT : un grave dérapage de la CGT et du syndicalisme français !

Depuis quand le service d'ordre d'un syndicat peut-il se substituer aux forces de police pour procéder à une expulsion ? Il me semble qu'il existe des règles en la matière.

"Il est évident que rien ne va plus, comment pensez vous réussir à mettre à genoux ce gouvernement qui haït le monde du travail avec des journées de mobilisation si peu cohérentes avec la cruauté de ce que nous subissons à la base!!!

Le président de la république et son équipe, se moquent totalement des manifestations actuelles, mais par contre partout en France des bases CGT luttent chacune de leur côté, elles luttent aux côtés de salariés et ceux-ci n'attendent qu'une seule chose, un appel à une action totale, la CGT est le seul syndicat qui peut le faire, et nous sommes des CGT'istes de base certes mais CGT'istes, il va falloir se bouger un peu, car la crise actuelle doit avoir en réponse une mobilisation de tous au même moment, ne pas agir serait un crime contre le monde du travail.

La CGT celle pour laquelle nous sommes devenus militants, est un syndicat qui répond aux besoins des salariés, qui écoute la base, les syndiqués, les militants mais aussi tous ceux qui souffrent des injustices et là, nous ne comprenons pas, ou vous êtes dans un bureau trop hermétique aux appels de ceux qui luttent ou alors il y a autre chose, mais en tout cas, nous ne pouvons plus accepter que des gars luttent seuls dans leur coin alors qu'il faut un mouvement d'ampleur. "

(extrait de "Tous-Ensemble")

Pendant ce temps la crise continue de s'étendre sur notre pays avec son cortège de maux (licenciements, fermetures d'entreprises, délocalisations, jeunes sur le carreau, montée de la violence).

QUIZ

Qui a dit

j'écoute mais je ne tiens pas compte



N.SARKOZY

Quelques brèves

Retraite à 67 ans



Saisie des 2042



Vérificateur essayant de déchiffrer le CGI

Si l'on considère qu'un jeune diplômé (disons bac + 4-5) arrive sur le marché du travail vers 27-28 ans au mieux il peut espérer partir à la retraite vers 70 ans

Loi sur la mobilité

Vous en aviez rêvé ?

Sarkozy l'a fait !

Le Parlement a définitivement adopté, jeudi 23 juillet, par un ultime vote à l'Assemblée nationale, le projet de loi *"mobilité et parcours professionnels dans la fonction publique"*. En voici les principales dispositions :

- **Droit au départ** : Une administration ne pourra plus s'opposer au transfert d'un agent *"vers un autre emploi, dans une autre administration ou dans le secteur privé"*, avec un préavis de trois mois.

- **Réorientation professionnelle** : Un agent de l'Etat dont l'emploi est supprimé pourra bénéficier d'une réorientation professionnelle avec des *"actions d'orientation, de formation, d'évaluation et de validation des acquis de l'expérience professionnelle"*.

Cette réorientation prend fin lorsque l'agent a retrouvé un emploi ou *"à l'initiative de l'administration"*, si celui-ci a *"refusé successivement trois propositions d'emploi" fermes et précises* et correspondant à *"son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle, et tenant compte de sa situation de famille et de son lieu de résidence habituel"*. Il est alors mis en disponibilité, sans salaire, ou admis à la retraite.

- **Contractuels** : Les administrations de l'Etat pourront recruter des contractuels en cas d'absence *"momentanée"* d'un fonctionnaire ou de *"vacance temporaire d'emploi"*.

- **Intérim** : Les trois fonctions publiques pourront avoir recours à des agences d'intérim pour des *"remplacements"*, des *"vacances d'emploi"*, un *"accroissement temporaire d'activité"* ou un *"besoin occasionnel ou saisonnier"*.

- **Commission de déontologie** : Possibilité d'auto saisine de la commission de déontologie de la fonction publique lors du départ d'un agent public vers le secteur privé. Saisine obligatoire pour les collaborateurs du président de la République et les membres du cabinet d'un ministre.
- **Age** : Suppression de toute condition d'âge pour le recrutement par concours pour les fonctionnaires.
- **Cumul emploi public-privé** : Passage de un à deux ans de la durée pendant laquelle le fonctionnaire qui crée ou reprend une entreprise peut cumuler son activité privée avec son emploi public. Possibilité d'exercer une activité privée lucrative pour les agents occupant un emploi à temps non complet représentant moins de 70 % de la durée légale du travail (au lieu de 50 % aujourd'hui)
- **Les auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI)**, qui aident les élèves handicapés) dont le contrat est arrivé à échéance pourront être employés par des associations qui seront remboursées par l'Etat.

GRIPPE H1N1

Plus connue sous le nom de grippe A ! (allez savoir pourquoi)..... à moins que



La France est le seul pays, avec les Etats-Unis, à faire un tel battage autour de cette "grippette", comme l'a qualifiée fin juillet le médecin et député Bernard Debré. L'Allemagne, par exemple, a commandé 25 millions de doses pour seulement 90 millions d'habitants alors que notre gouvernement a déjà commandé 94 millions de doses, pour 64 millions d'habitants!.

Dernière minute

La DSF vient d'envoyer un mel afin de constituer un annuaire des agents (coordonnées personnelles et informatiques) dans le cadre du plan ministériel de prévention et de lutte contre la pandémie grippale.

Il est rappelé que ces données ne peuvent être fournies que sur la base du volontariat et n'ont en aucun cas un caractère obligatoire.

SUICIDES A FRANCE TELECOM

23 depuis 18 mois auxquels s'ajoutent ceux de Peugeot et Renault depuis 2007, actes terribles d'une banalité effroyable.

Un monde déshumanisé, où les performances économiques, uniquement basées sur le profit, conduit les hommes à s'étourdir de chiffres. Quand le mépris de la personne humaine est à ce point, que peut-on attendre d'un système de pensée libérale ?

Une nouvelle catégorie de salariés est en train d'émerger : **LE SALARIE KLEENEX**

CAMPAGNE IR 2009

De plus en plus stressante, due à un manque de personnel avéré masqué par le "renfort" des contrôleurs stagiaires et autres agents ainsi que par le délestage vers d'autres centres.

- côté DSF, autosatisfaction comme d'hab : contrat rempli, délai respecté.

- côté services, une certaine amertume se perçoit : les agents ont l'impression d'avoir accompli un travail bâclé. Les "renforts" ont permis de déblayer les 2042 dites simples (les pros comprendront).

La conséquence de cette politique du "*vite fait bien fait*" est une explosion du contentieux (justificatifs non pris en compte, revenus fonciers omis, éléments de la 2042C non saisis ou partiellement saisis)

Je n'ose imaginer ce que ce sera lorsque l'on fera appel aux boîtes d'interim! (cf loi sur la mobilité)

MAIS Y FONT QUOI LES SYNDICATS !

Phrase qui revient périodiquement dans les services par les non-syndiqués.

Mais nous, que pouvons nous y faire lorsque l'on se rend compte que les instances nationales semblent frappées de surdité chronique ! Nous sommes les premiers à le déplorer . C'est mission impossible de mobiliser les gens dès lors que l'on ne se sent pas soutenu. Dans notre administration, nous n'avons pas suffisamment la " niaque " comme dans le privé pour se lancer dans des actions sans le soutien des instances nationales.

Néanmoins c'est tous ensemble, **syndiqués et non-syndiqués**, que nous pouvons avancer.

**AU FINAL, CE QUI IMPORTE C'EST QUE LA
VITRINE DGFIP SOIT BELLE**

**L'AVENIR N'EST PAS ECRIT D'AVANCE
C'EST A NOUS DE L'ECRIRE**